

ARTICLE 1er : Monsieur HAYAN Richard, Magistrat de 2e grade, 1er groupe, 4e échelon du Service Judiciaire, précédemment Directeur des Services Administratifs et Financiers au Secrétariat Général à la Justice, est révoqué de la fonction publique avec droit à pension.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter du 21 Janvier 1965 date de la tenue du Conseil National de discipline sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef du Gouvernement

Le Premier Ministre,

Colonel Denis ALBOU-SSOU-BO.

Le Ministre des Finances et du
Budget

Angé Edouard FOUNGUI.-

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Albou-Ssou-Bo

Attili C. ALBOU-SSOU-BO.

Capitaine Dieudonné KIMBEDE.-

AMPLIATION :

P.R.....1
P.M.....1
MJ-CAB.....3
SGJ/DIAP.....3
D.G.B.....2
D.G.F.....2
P.G.....1
J.O.R.P.C.....2
Cour Suprême.....1
MOR/BC.....3
Dossier.....3
Intéressé.....1